

Ne pas être publié, distribué ou diffusé directement ou indirectement aux États-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon.

Ce communiqué de presse est à titre informatif seulement et ne constitue pas une offre de vente ou une sollicitation d'une offre d'achat de titres dans quelque juridiction que ce soit.

Paris, 7 avril 2021

Neoen annonce le succès de son augmentation de capital d'un montant de 600 millions d'euros pour financer son plan de développement

Neoen (la «Société») annonce aujourd'hui le succès de son augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription pour un montant d'environ 600 millions d'euros (l'«Augmentation de Capital»), marquant une étape importante pour la réalisation de son plan de développement.

- L'Augmentation de Capital se traduit par l'émission de 21 393 678 actions nouvelles, représentant un montant final brut (prime d'émission incluse) d'environ 600 millions d'euros
- La demande totale a atteint 37 350 571 actions nouvelles, soit un taux de souscription global de 174,6%, avec un taux de souscription à titre irréductible de 99,5%
- A l'issue de l'opération, Impala¹, FSP et Bpifrance détiennent respectivement 46,55%, 6,50% et 4,69% du capital de Neoen et le flottant est porté à 40,65%² du capital
- Le produit de l'Augmentation de Capital permet à Neoen de financer le premier cycle d'investissement de son plan de développement visant à atteindre 10 GW de capacité en opération ou en construction à fin 2025

Xavier Barbaro, président – directeur général de Neoen déclare : « *Nous sommes fiers du succès de cette opération, marquée à la fois par le soutien de nos actionnaires historiques, en particulier Impala, FSP et Bpifrance, et par l'arrivée de nouveaux actionnaires dans notre capital. Nous remercions l'ensemble de ces investisseurs pour leur confiance, et nous nous réjouissons d'écrire avec eux un nouveau chapitre de notre histoire : cette augmentation de capital nous permet de financer la première partie de notre plan d'investissement, et nous rapproche de notre objectif de 10 GW à fin 2025. Nous franchissons ainsi une nouvelle étape décisive et renforçons notre position d'acteur majeur des énergies renouvelables, parmi les plus dynamiques au monde, reconnu pour sa forte croissance, sa discipline financière, sa capacité d'innovation ainsi que son exemplarité environnementale et sociale.* »

Objectifs de l'Augmentation de Capital

L'Augmentation de Capital fournit à Neoen des ressources supplémentaires pour financer son programme d'investissements de 5,3 milliards d'euros sur la période 2021-2025, afin d'atteindre son objectif de plus de 10 GW de capacité en opération ou en construction à fin 2025, tel que présenté lors de son *Capital Markets Day* le 11 mars 2021. Le produit net de l'émission des actions nouvelles servira à financer ses futurs projets, dans le cadre d'un premier cycle d'investissement allant au moins jusqu'à la fin de l'année 2022.

¹ Impala et Carthusiane, agissant de concert, détiennent ensemble avec M. Xavier Barbaro et sa famille 48,16% du capital de Neoen. Carthusiane est un véhicule d'investissement long terme contrôlé par M. Xavier Barbaro et sa famille.

² Incluant la participation de Blackrock

Ne pas être publié, distribué ou diffusé directement ou indirectement aux États-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon.

Ce communiqué de presse est à titre informatif seulement et ne constitue pas une offre de vente ou une sollicitation d'une offre d'achat de titres dans quelque juridiction que ce soit.

Résultats de l'Augmentation de Capital

Le montant brut de l'Augmentation de Capital (prime d'émission incluse) s'élève à 600 millions d'euros et se traduit par l'émission de 21 393 678 actions nouvelles (les « Actions Nouvelles ») d'une valeur nominale de 2 euros à un prix de souscription de 28 euros par Action Nouvelle.

À l'issue de la période de souscription qui s'est achevée le 31 mars 2021, la demande totale s'est élevée à plus de 1 046 millions d'euros. L'opération a été largement sursouscrite avec un taux de souscription d'environ 174,6% :

- 21 289 296 Actions Nouvelles ont été souscrites à titre irréductible représentant environ 99,51% des actions nouvelles à émettre ;
- la demande à titre réductible a porté sur 16 061 275 actions nouvelles et ne sera par conséquent que partiellement allouée à hauteur de 104 382 Actions Nouvelles.

Engagements de souscription des principaux actionnaires

Les engagements de souscription pris par Impala, FSP et Bpifrance représentaient à la date de lancement de l'Augmentation de Capital un montant minimum d'environ 253 millions d'euros, soit environ 42,2% de l'Augmentation de Capital.

Impala

Impala a exercé 28 424 156 droits de souscription et a ainsi souscrit 7 106 039 Actions Nouvelles à titre irréductible et 53 981 Actions Nouvelles à titre réductible, représentant un montant total de souscription d'environ 200,5 millions d'euros.

FSP

FSP a exercé 5 000 000 droits de souscription et a souscrit 1 250 000 Actions Nouvelles pour un montant de 35 millions d'euros.

Bpifrance

Bpifrance a exercé 2 866 348 droits de souscription et a souscrit 716 587 Actions Nouvelles pour un montant total d'environ 20 millions d'euros.

Carthusiane

Carthusiane, société détenue par Xavier Barbaro et sa famille et investissant à long-terme, a exercé 720 000 droits de souscription et a souscrit 180 000 Actions Nouvelles pour un montant d'environ 5 millions d'euros.

Incidence de l'Augmentation de Capital sur la répartition du capital

À l'issue de l'Augmentation de Capital, le capital social de Neoen s'élèvera à 213 936 780 euros et sera constitué de 106 968 390 actions d'une valeur nominale de 2 euros chacune. Il se répartira comme suit :

Ne pas être publié, distribué ou diffusé directement ou indirectement aux États-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon.

Ce communiqué de presse est à titre informatif seulement et ne constitue pas une offre de vente ou une sollicitation d'une offre d'achat de titres dans quelque juridiction que ce soit.

| Actionnaires | Nombre d'actions ordinaires | % du capital social | Nombre de droits de vote | % des droits de vote |
|--|-----------------------------|---------------------|--------------------------|----------------------|
| Impala SAS | 49 796 256 | 46,55% | 49 796 256 | 46,55% |
| Carthusiane SAS | 901 366 | 0,84% | 901 366 | 0,84% |
| Monsieur Xavier Barbaro et les membres de sa famille | 819 991 | 0,77% | 819 991 | 0,77% |
| Total concert | 51 517 613 | 48,16% | 51 517 613 | 48,16% |
| Fonds Stratégique de Participation (FSP) | 6 950 000 | 6,50% | 6 950 000 | 6,50% |
| Fonds FPCI ETI 2020 | 5 016 112 | 4,69% | 5 016 112 | 4,69% |
| Flottant ⁽¹⁾ | 43 484 665 | 40,65% | 43 484 665 | 40,65% |
| TOTAL | 106 968 390 | 100% | 106 968 390 | 100% |

(1) Incluant la participation de Blackrock qui, à la connaissance de la Société, détenait au 17 mars 2021 4 983 929 actions. La Société n'a pas connaissance à ce stade de sa participation à l'issue de l'Augmentation de Capital.

Engagement d'abstention de la Société

À compter de la date d'approbation par l'Autorité des marchés financiers (« AMF ») du Prospectus relatif à l'Augmentation de Capital, *i.e.* le 15 mars 2021, et pendant une période expirant 120 jours calendaires suivant la date de règlement-livraison des Actions Nouvelles, sous réserve de certaines exceptions usuelles.

Engagements de conservation d'Impala, FSP et Bpifrance

À compter de la date d'approbation par l'AMF du Prospectus relatif à l'Augmentation de Capital, *i.e.* le 15 mars 2021, et pendant une période expirant 90 jours calendaires suivant la date de règlement-livraison des Actions Nouvelles, sous réserve de certaines exceptions usuelles.

Calendrier de l'Augmentation de Capital

L'émission, le règlement-livraison et l'admission des Actions Nouvelles à la négociation sur le marché réglementé d'Euronext Paris auront lieu le 9 avril 2021. Les Actions Nouvelles donneront immédiatement à leurs détenteurs le droit aux distributions déclarées par Neoen à compter de la date d'émission. Elles seront immédiatement fongibles avec les actions existantes de la Société, et seront négociées sur la même ligne sous le code ISIN FR0011675362.

L'Augmentation de Capital a été conduite par Goldman Sachs Bank Europe SE, JP Morgan AG et Société Générale agissant en tant que Coordinateurs Globaux, Chefs de File et Teneurs de Livre Associés, et BNP Paribas, Citi et Natixis agissant en qualité de Teneurs de Livre Associés.

Disponibilité du Prospectus

Le prospectus (le « **Prospectus** ») constitué (i) du document d'enregistrement universel de Neoen déposé auprès de l'AMF le 28 avril 2020 sous le numéro D.20-0386, (ii) du premier amendement audit document

Ne pas être publié, distribué ou diffusé directement ou indirectement aux États-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon.

Ce communiqué de presse est à titre informatif seulement et ne constitue pas une offre de vente ou une sollicitation d'une offre d'achat de titres dans quelque juridiction que ce soit.

d'enregistrement universel déposé auprès de l'AMF le 15 mars 2021 sous le numéro D.20-0386-A01 et (iii) d'une note d'opération (incluant le résumé du prospectus) déposée auprès de l'AMF et approuvée sous le numéro 21-067 daté du 15 mars 2021 est disponible sur le site internet de l'AMF (www.amf-france.org) et de la société (www.neoen.com). Des exemplaires du Prospectus sont disponibles sans frais au siège social de la Société (6 rue Ménars, 75002, Paris, France).

À propos de Neoen

Neoen est l'un des principaux producteurs indépendants d'énergie exclusivement renouvelable et l'un des plus dynamiques au monde. Avec une capacité en opération ou en construction de plus de 4,1 GW à ce jour, Neoen est une société en forte croissance. La société est active notamment en Argentine, en Australie, au Salvador, en Finlande, en Irlande, en Jamaïque, au Mexique, au Mozambique, au Portugal, en Suède et en Zambie. En particulier, Neoen opère le parc solaire le plus puissant de France à Cestas (300 MWc) et la première centrale de stockage à grande échelle au monde à Hornsdale en Australie (150 MW / 193,5 MWh). Neoen vise une capacité en opération ou en construction d'au moins 10 GW fin 2025. Neoen (code ISIN : FR0011675362, mnémonique : NEOEN) est cotée sur le compartiment A du marché réglementé d'Euronext Paris.

Pour en savoir plus : www.neoen.com

Avertissement

INFORMATION IMPORTANTE

Ce communiqué de presse contient des «déclarations prospectives». Toutes les déclarations autres que les déclarations de données historiques incluses dans le présent communiqué de presse, y compris, sans limitation, celles concernant la situation financière, la stratégie commerciale, les plans et les objectifs de la direction de Neoen pour les opérations futures, sont des déclarations prospectives. Ces déclarations prospectives impliquent des risques, des incertitudes et d'autres facteurs connus et inconnus, qui peuvent faire en sorte que les résultats, les performances ou les réalisations réels de Neoen, ou les résultats de l'industrie, soient sensiblement différents des résultats, performances ou réalisations futurs exprimés ou supposés par ces déclarations prospectives. Ces déclarations prospectives sont fondées sur de nombreuses hypothèses concernant les stratégies commerciales actuelles et futures de Neoen et l'environnement dans lequel Neoen évoluera à l'avenir. D'autres facteurs pourraient entraîner des différences importantes dans les résultats, les performances ou les réalisations réelles.

Le présent communiqué a été préparé par, et sous la seule responsabilité de Neoen.

Le présent communiqué ne constitue pas une offre de vente ni une sollicitation d'offre d'achat, et il n'y a pas eu de vente d'actions dans un État ou une juridiction où une telle offre, sollicitation ou vente serait illégale en l'absence d'enregistrement ou d'approbation en vertu des lois sur les valeurs mobilières de cet État ou de cette juridiction.

La diffusion de ce communiqué peut, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. Les personnes en possession de ce document sont tenues de s'informer et de respecter ces éventuelles restrictions locales et s'y conformer.

Le présent communiqué constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus au sens du Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement Européen et du Conseil du 14 juin 2017 (tel que modifié le «Règlement Prospectus»). Les investisseurs potentiels sont invités à lire le prospectus avant de prendre une décision d'investissement afin de pleinement comprendre les risques et avantages potentiels associés à la décision d'investir dans les valeurs mobilières. L'approbation du prospectus par l'AMF ne doit

Ne pas être publié, distribué ou diffusé directement ou indirectement aux États-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon.

Ce communiqué de presse est à titre informatif seulement et ne constitue pas une offre de vente ou une sollicitation d'une offre d'achat de titres dans quelque juridiction que ce soit.

pas être considérée comme un avis favorable des valeurs mobilières offertes ou admises à la négociation sur un marché réglementé.

S'agissant des États membres de l'Espace économique européen (autres que la France) (chacun étant un « État Concerné »), aucune action n'a été entreprise à l'effet de permettre une offre au public des valeurs mobilières rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un ou l'autre des États Concernés. Par conséquent, les valeurs mobilières ne peuvent être offertes et n'ont pas été offertes dans aucun des États Concernés, sauf conformément aux dérogations prévues par l'article 1 (4) du Règlement Prospectus ou dans les autres cas ne nécessitant pas la publication par Neoen d'un prospectus au titre de l'article 3 du Règlement Prospectus et/ou des réglementations applicables dans ces États Concernés.

La diffusion du présent communiqué n'est pas effectuée par et n'a pas été approuvée par une personne autorisée (« authorised person ») au sens de l'article 21(1) du Financial Services and Markets Act 2000. En conséquence, le présent communiqué est adressé et destiné uniquement aux personnes situées au Royaume-Uni, (i) qui sont des investment professionals répondant aux dispositions de l'Article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (tel qu'amendé) (l'« Ordonnance »), (ii) qui sont des personnes répondant aux dispositions de l'article 49(2)(a) à (d) (« high net worth companies, unincorporated associations, etc. ») de l'Ordonnance ou (iii) à toute autre personne à qui le présent communiqué pourrait être adressé conformément à la loi (les personnes mentionnées aux paragraphes (i), (ii) et (iii) étant ensemble désignées comme les « Personnes Habilitées »). Tout investissement ou toute activité d'investissement en relation avec le présent communiqué de presse est réservé aux Personnes Habilitées et n'a été réalisé que par ces personnes. Toute personne autre qu'une Personne Habilitée doit s'abstenir d'utiliser ou de se fonder sur le présent communiqué et les informations qu'il contient. En ce qui concerne le Royaume-Uni, les valeurs mobilières ne peuvent être offertes ou vendues sans la publication d'un prospectus au Royaume-Uni ou une dispense de cette publication en vertu du règlement (UE) 2017/1129 tel que modifié, car il fait partie du droit interne du Royaume-Uni par en vertu de la loi de 2018 sur l'Union européenne (retrait) (« UK Prospectus Regulation »). Par conséquent, ce document s'adresse uniquement aux personnes qui sont des « investisseurs qualifiés » au sens de l'article 2, point e), du règlement britannique sur les prospectus.

Le présent communiqué ne peut être publié, distribué ou diffusé aux États-Unis (y compris leurs territoires et possessions).

Ce communiqué ne constitue pas une offre ni une sollicitation d'achat, de vente ou de souscrire des valeurs mobilières aux États-Unis. Les titres financiers mentionnés dans ce communiqué n'ont pas fait l'objet d'un enregistrement au titre du U.S. Securities Act of 1933, tel que modifié (le « Securities Act ») ou de toute réglementation en matière de valeurs mobilières applicable dans tout état ou toute autre juridiction aux États Unis et ne pourront être offertes ou vendues aux États-Unis en l'absence d'un enregistrement au titre du Securities Act qu'à travers un régime d'exemption ou dans le cadre d'une opération non soumise à une obligation d'enregistrement au titre du Securities Act. Neoen n'a pas l'intention d'enregistrer l'offre en totalité ou en partie aux États-Unis ni de procéder à une offre au public aux États-Unis.

Ce communiqué ne peut être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, aux États-Unis, en Australie ou au Japon.

Neoen, ainsi que Goldman Sachs Bank Europe SE, JP Morgan AG, Société Générale, BNP Paribas, Citi et Natixis (ensemble, les « Etablissements Garants ») et leurs affiliés respectifs déclinent expressément toute obligation ou engagement à mettre à jour ou modifier les déclarations prospectives contenues dans le présent communiqué, que ce soit à la suite d'une nouvelle information, développement futur ou pour toute autre raison.

Ne pas être publié, distribué ou diffusé directement ou indirectement aux États-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon.

Ce communiqué de presse est à titre informatif seulement et ne constitue pas une offre de vente ou une sollicitation d'une offre d'achat de titres dans quelque juridiction que ce soit.

Les Etablissements Garants agissent exclusivement pour le compte de Neoen et aucune autre personne dans le cadre de l'offre d'actions et ne considéreront aucune autre personne comme leurs clients respectifs et ne peuvent être tenus à l'égard d'un quelconque tiers de fournir la même protection qu'à l'un quelconque de leurs clients ou de fournir des conseils dans le cadre de toute offre d'actions nouvelles, ni être considérés d'avoir fourni des conseils relatifs à l'émission des actions ordinaires, le contenu de ce communiqué ou toute opération, convention ou autre sujet auxquels il est fait référence dans le présent communiqué.

Dans le cadre de toute offre d'actions ordinaires de Neoen, les Etablissements Garants, ainsi que l'un quelconque de leurs affiliés respectifs, pourraient acquérir des actions ordinaires pour leur propre compte et en cette qualité conserver, acquérir, céder ou proposer de céder pour leur propre compte lesdites actions et toutes autres valeurs mobilières de la Société ou les investissements y relatifs liés à l'offre d'actions ordinaires de Neoen ou autrement. En conséquence, toute référence dans le Prospectus aux actions nouvelles étant émises, offertes, souscrites, acquises, placées ou autrement traitées doivent être considérées comme comprenant toute émission ou offre ou souscription, acquisition, placement ou transfert, par les Etablissements Garants ou un quelconque de leurs affiliés respectifs en cette capacité. En outre, ils pourraient conclure des conventions de financement (contrats de swaps ou CFD inclus) avec des investisseurs pour les besoins desquels ils pourraient acquérir, détenir ou céder des actions. Ils n'ont pas l'intention de communiquer sur ces investissements ou transactions autrement qu'en conformité avec les éventuelles obligations légales ou réglementaires applicables.

Ni les Etablissements Garants, ni l'un de leurs administrateurs, dirigeants, salariés, conseils ou mandataires respectifs n'acceptent de responsabilité, ou ne donnent de déclaration ou de garantie, expresse ou tacite, concernant le caractère précis ou complet de l'information contenue dans le présent communiqué de presse (ou si une information a été omise du présent communiqué de presse) ou toute autre information relative à Neoen, ses filiales ou sociétés associés, de manière écrite, orale ou sous une forme visuelle ou électronique, et peu important le mode de transmission ou de mise à disposition ou pour toute perte résultant de l'utilisation du présent communiqué de presse ou de son contenu ou autre.

Investisseurs

Neoen

Delphine Deshayes
+33 6 69 19 89 92
delphine.deshayes@neoen.com

Presse

OPRG Financial

Isabelle Laurent
+33 1 53 32 61 51
isabelle.laurent@oprffinancial.fr

Fabrice Baron
+33 1 53 32 61 27
fabrice.baron@oprffinancial.fr